

## AVIS

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, greffière de la ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 13 juin 2023, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

**SH-574.1** abrogeant le Règlement SH-574 décrétant un emprunt et une dépense de 770 000 \$ pour le remplacement du système de filtration et travaux connexes à la piscine du parc Antoine-St-Onge.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 9 août 2023

Me Chantal Doucet  
Greffière